



DEL_2025-28

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 avril 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 20 mars 2025.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme JACQUEMARD, M. LEHENOFF, M. MEZUI, Mme TENENBAUM, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. FOUILLOT représentée par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (1) : Mme LECOMTE,

Objet : Evolution du projet d'établissement de la Résidence Abrioux 2025-2030

Construite en 1974, la Résidence Abrioux, d'abord Foyer, est une structure agréée résidence sociale qui offre une solution de logement temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés à accéder au logement ordinaire pour des raisons économiques mais aussi sociales. Un accompagnement social est également proposé.

Ouverte début 2021, la nouvelle Résidence Abrioux comprend une offre de logements élargie, conservant une priorité aux logements individuels à travers 126 T1 mais comprenant également 24 T2, 4 T3 et 2 T4, illustrant la capacité de la structure à répondre à d'autres profils de ménages : couples avec ou sans enfants, familles monoparentales, femmes seules.

Un projet d'établissement rénové a accompagné l'intégration dans ce nouvel équipement. Il s'est cependant avéré nécessaire de proposer la mise en route d'une nouvelle rédaction de ce projet d'établissement, notamment pour permettre une forte implication des professionnels dans ce processus. Il est rapidement apparu évident d'insister sur la vocation première de la Résidence : accompagner les publics dans leur parcours logement vers une capacité à accéder à un logement autonome, dans le cadre du droit commun. Le nouveau projet d'établissement se dote de 7 objectifs stratégiques qui tous concourent à l'atteinte de cette vocation de la Résidence à permettre à chacun de gagner en autonomie à travers le logement.

Ce travail a également permis d'apporter un mode de fonctionnement clair pour l'équipe de la Résidence, singulièrement autour des critères d'admission des publics.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le nouveau projet d'établissement 2025-2030.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1